



Les Disciplines d'Érudition
Direction de Chœur
Direction d'Orchestre

DÉPARTEMENT DES DISCIPLINES
D'ÉRUDITION
Direction de chœur
Direction d'orchestre

A) CURSUS :

1^{er} Cycle
1 à 2 ans

2^{ème} Cycle
1 à 2 ans

3^{ème} Cycle Spécialisé
2 à 3 ans

B) MODALITES D'ADMISSION

► **Admission en 1^{er} Cycle :**

Le 1^{er} Cycle est un cycle d'initiation ; il est ouvert en priorité aux élèves déjà scolarisés au Conservatoire de Toulouse.

Le nombre de places étant limité, en cas de nécessité, une sélection sur dossier pourra être effectuée.

► **Admission en 2^{ème} ou en 3^{ème} Cycle :**

L'accès en est réservé aux candidats titulaires d'un certificat de fin d'études en formation musicale mention TB, B (ou son équivalence).

L'admission est prononcée au vu des résultats obtenus lors des différentes épreuves, indépendamment du suivi et de l'évaluation du premier cycle.

• **1 – Admissibilité :**

- Épreuves instrumentales ou vocales (répertoire au choix du candidat, et une pièce simple au piano pour les non pianistes)

- Entretien avec le jury
celui ci portera sur la motivation du candidat, son parcours et ses connaissances musicales (écriture, analyse, ...)

Les candidats retenus lors des admissibilités suivent une période de stage à l'issue de laquelle ont lieu les épreuves d'admission.

• **2 – Admission :**

- Direction de chœur ou direction d'orchestre :
Direction d'une ou deux pièces travaillée(s)
pendant la période de stage.

C) CONTRÔLES ET EXAMENS

1) Premier cycle.

A l'issue du premier Cycle, un certificat d'initiation à la direction de chœur ou à la direction d'orchestre pourra être délivré au vu du travail effectué pendant l'année.

Les élèves désireux de poursuivre le cursus au delà du premier cycle doivent poser leur candidature et passer le concours d'entrée en second cycle.

2) Deuxième et troisième cycles.

Le passage du second au troisième cycle et la validation du diplôme terminal s'effectue sur examen devant un jury composé de membres extérieurs à l'établissement et présidé par le directeur ou son représentant.

L'examen de fin de cycle est obligatoire pour tout élève dès l'avant dernière année de la durée maximale du cycle.

Un élève a la possibilité de présenter deux années successives un examen de fin de cycle, dans la limite toutefois de la durée maximale du cycle; après ces deux passages et quels qu'en soient les résultats, il ne peut être réinscrit dans le même cycle.

D) DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

► **Pour le cursus de direction de chœur :**

- Dès le premier cycle, et jusqu'à la fin du cursus, participation obligatoire à un cours de chant choral.

- A partir du second cycle et jusqu'à la fin du cursus, cours de technique vocale obligatoires (cours individuels ou collectifs)

► **Pour les deux cursus, enseignements donnant lieu à des certificats complémentaires :**

Ces enseignements peuvent être débutés en 1^{er} Cycle ;
Ils sont obligatoires à partir du second cycle .

A partir du second cycle, l'élève devra suivre au minimum trois de ces enseignements par an, jusqu'à validation des différents certificats nécessaires à l'obtention du DEM (voir ci après)

E) RÉCOMPENSES

- **1^{er} Cycle :**

Délivrance du Certificat d'Initiation à la direction de chœur
ou à la direction d'orchestre
Mention Très Bien, Bien ou Assez Bien.

- **2^{ème} Cycle :**

Mention Très Bien	admis en cycle spécialisé
Mention Bien	
Mention Assez Bien	non admis en cycle spécialisé
Sans récompense	

- **3^{ème} Cycle Spécialisé :**

Mention Très Bien	Attribution du diplôme de direction de chœur ou d'orchestre
Mention Bien	
Mention Assez Bien	diplôme non attribué
Sans récompense	

UV nécessaires à l'obtention du DEM de direction de chœur ou direction d'orchestre

Le DEM de direction de chœur ou de direction d'orchestre est délivré aux candidats qui ont obtenu :

	DEM de direction de chœur	DEM de direction d 'orchestre
Direction	Diplôme de direction de chœur mention TB, B.	Diplôme de direction d'orchestre mention TB, B.
Piano	Certificat piano complémentaire direction de chœur TB, B, AB.	Certificat piano complémentaire direction d'orchestre mention TB, B, AB.
Érudition	Certificat d'écriture : validation du niveau fin de second cycle mention TB, B, AB.	
	Certificat d'Arrangement pour chœur mention TB, B.	Certificat d'Orchestration : mention TB, B.
	Certificat d' Analyse : validation du niveau fin de second cycle mention TB, B, AB.	